



ACADÉMIE DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation académique
à la formation
professionnelle initiale
et continue.

Paris, le 13 février 2023

Affaire suivie par :
Anthony DE CASTRO
Mail : cfc@ac-paris.fr

Le Recteur de l'académie de Paris à,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Universités
Mesdames et Messieurs les Directeurs des Écoles Normales Supérieures et des Grands
Établissements

Mesdames et Messieurs les IA – D S D E N chargés :
- du Premier Degré
- du Second Degré

Mesdames et Messieurs les Délégués de régions académiques à la
formation professionnelle initiale et continue

Mesdames et Messieurs les Délégués académiques à la formation
professionnelle initiale et continue

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement du Second degré

Mesdames et Messieurs les Chefs de Division des services de l'académie

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Ressources Humaines des
Ministères

Mesdames et Messieurs les CESUP

Mesdames et Messieurs les Présidents de Greta

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

☐ CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

☐ ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

23AN0042

Objet : Campagne 2023 de recrutement des conseillers en formation continue pour l'académie de Paris

Références :

Décret n° 90-426 du 22 mai 1990

Note de service n° 90-129 du 14 juin 1990

Dispositions générales applicables aux conseillers en formation continue :

Décret n° 90-165 du 20 février 1990 et arrêté du 20 février 1990

Décret n°90-412 du 19 mars 1993 et décret n° 93-432 du 24 mars 1993

Décret n° 2013-852 du 24 septembre 2013

Circulaire n° 2014-009 du 4 février 2014

Décret n°2021-789 du 21 juin 2021

Décret n° 2022-662 du 25 avril 2022

Arrêté du 21 décembre 2022

J'ai l'honneur de vous informer que l'académie de Paris engage la procédure de recrutement de conseillers en formation continue sur les postes susceptibles d'être vacants au cours de l'année scolaire 2023-2024. Leur nombre et leur localisation ne peuvent être déterminés à l'avance.

J'attire votre attention sur le fait que cet appel à candidature s'adresse à tous les personnels fortement motivés par les activités de formation continue. Ils auront à concevoir et mettre en œuvre des projets innovants pour lesquels ils devront faire preuve d'initiative, de créativité et de sens des responsabilités.

Les fonctions de conseiller en formation continue peuvent être exercées :

- soit par des fonctionnaires de l'Éducation Nationale appartenant aux corps des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, d'inspection ou de direction ou aux autres corps relevant du Ministère chargé de l'Éducation et classés dans la catégorie A,
- soit par des fonctionnaires d'autres administrations appartenant à un cadre d'emploi de catégorie A,
- soit par tout autre candidat, titulaire d'un diplôme ou titre homologué de niveau BAC+3 minimum.

Vous voudrez bien remettre aux candidats qui en feront la demande, les documents joints, décrivant les missions et les fonctions des conseillers en formation continue.

Des informations et précisions sont disponibles sur le site de la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue : https://dafpic.scola.ac-paris.fr/OF/Metiers_Formation.php

Les structures de la formation continue (Greta), les missions du conseiller en formation continue, le processus de recrutement et le dossier de candidature seront présentés lors de **la réunion d'information commune aux 3 académies d'Ile de France organisée en visioconférence,**

le jeudi 16 mars de 14h à 16h

Les candidats doivent s'y inscrire, au plus tard 48 h avant, via le lien suivant : <https://events.teams.microsoft.com/event/5b6026b1-8a4a-4b46-a956-9d8032cb5db2@e52c8d3c-bedd-4f42-8fcc-b63468f67295>

Un enregistrement de cette réunion sera mis à disposition sur les sites académiques.

D'autres réunions d'information auront lieu dans les départements des académies de Créteil, Paris et Versailles courant mars.

Les dates, lieux et modalités d'inscription sont indiqués sur les sites académiques :

Académie de Créteil : <https://www.forpro-creteil.org/recrutement/cfc/>

Académie de Paris : https://dafpic.scola.ac-paris.fr/OF/Metiers_Formation.php

Académie de Versailles : https://www.gjp-competences.fr/1-nous_rejoindre/conseiller-ere-en-formation-continue

Les candidats sont vivement invités à participer à une réunion d'information, afin de prendre connaissance des conditions d'exercice et des attendus.

Le dossier de candidature est en annexe et téléchargeable sur les sites académiques.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 02 avril 2023 (délai de rigueur). Le dossier doit être envoyé à l'adresse mail suivante : recrutement-cfc@region-academique-idf.fr

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être pris en compte. Le dossier de candidature devra être transmis par la voie hiérarchique pour tous les agents titulaires ou contractuels des trois fonctions publiques.

Au sein des académies de Créteil, Paris et Versailles, le processus de recrutement est harmonisé.

Le dossier de candidature est commun aux 3 académies et les étapes de recrutement sont mutualisées.

Les candidats souhaitant postuler dans plusieurs académies d'Ile-de-France doivent le mentionner expressément dans leur dossier à la rubrique prévue à cet effet.

Une commission constituée des membres des 3 académies se réunit afin de sélectionner les candidats pour l'épreuve orale. Les candidats retenus sur dossier sont convoqués pour un entretien de sélection qui se déroulera à Paris les 15, 16 ou 17 mai 2023.

Les candidats non retenus seront informés par mail.

Pour toute demande d'information complémentaire, les candidats peuvent nous contacter via l'adresse mail suivante : cfc@ac-paris.fr

Aussi, je vous prie de donner à cette information, la plus large diffusion auprès des personnels concernés dans vos établissements et services, notamment par voie d'affichage.

Vous trouverez en annexe :

- le profil de poste CFC et situation administrative – annexe 1
- la procédure de recrutement et son calendrier – annexe 2
- le dossier de candidature – annexe 3

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, et par délégation,

Le Directeur de l'académie de Paris

signé
Antoine DESTRÉS